

## Liège traque la violence conjugale

Depuis le lancement d'une nouvelle circulaire par le parquet de Liège en septembre 2004 en matière de violences conjugales, 3.830 dossiers ont été ouverts. Le parquet a décidé d'appliquer la tolérance zéro à l'égard des auteurs de ces violences.

Le député permanent Olivier Hamal (affaires sociales), les représentants du parquet de Liège et des associations liées aux applications de la nouvelle circulaire, ainsi que le bourgmestre de Liège, Willy Demeyer, ont dressé le bilan de cette action qui va se poursuivre et s'intensifier, notamment en ce qui concerne les enfants victimes de violences.

La mesure instaurée depuis le 5 septembre 2004 dans l'arrondissement judiciaire de Liège a entraîné l'ouverture de 3.830 dossiers de violence conjugale (coups et blessures), en majorité des violences des hommes à l'égard des femmes.

Parmi ces dossiers, 1.827 sont toujours au stade de la procédure d'information, 173 sont à l'instruction, 107 ont fait l'objet d'une médiation pénale et 1.196 ont été classés sans suite, mais après avoir fait l'objet d'information pendant plusieurs mois.

En deux ans, 370 dossiers, soit 10 pc des dossiers ouverts, ont été jugés. L'objectif du parquet de Liège est d'appliquer une tolérance zéro en matière de violences conjugales. La circulaire implique les Affaires sociales de la province de Liège qui en assure la coordination, le parquet de Liège et deux associations qui s'occupent des victimes ou des auteurs de violences.

A la police de Liège, une formation spécifique a été dispensée au personnel, qui s'est associé à la campagne internationale "Ruban blanc". Chaque scène de ménage qui nécessite l'intervention de la police fait l'objet d'un PV qui doit être transmis au parquet. Les victimes doivent immédiatement être prises en charge alors que les hommes violents doivent impérativement quitter le domicile conjugal.

Après avoir catégorisé les différents types de violence et fixé des normes de tolérance strictes et lisibles, le parquet de Liège se montre satisfait de la nouvelle politique appliquée dans ce domaine.

Le Soir – 08/09/06

## La tolérance zéro est sur la bonne voie

M.Lg.

Le Parquet et la commission provinciale dressent le bilan de deux années de lutte contre la violence conjugale.

«Tolérance zéro»: telle est l'attitude de la Justice liégeoise face à la violence.

En deux ans, 3 830 dossiers ont été ouverts à Liège.

Inspirés de l'expérience d'Anvers où collaboraient les associations sociales, la police et le Parquet, ainsi que de la politique judiciaire mise en place à Douai, les responsables liégeois ont mis sur pied, en septembre 2004, une circulaire de «Tolérance zéro» à l'égard des violences conjugales.

Deux ans après, la commission provinciale de lutte contre les violences physiques et sexuelles à l'égard des femmes, ainsi que le parquet, sous la houlette du procureur du Roi Anne Bourguignon, et les associations tirent leur bilan.

### Eviter la récidive

Le principe de cette circulaire? «Dans certaines situations de violence, la Justice envisage systématiquement l'hébergement de l'auteur pendant 15 jours dans un foyer d'accueil et l'adhésion à l'association Praxis qui propose un travail thérapeutique à visée de responsabilisation pour les auteurs de violences domestiques» note Olivier Hamal, député permanent MR en charge des affaires sociales.

Concrètement, dès qu'un cas de violence conjugale est dénoncé, un procès-verbal le plus complet possible est dressé et le responsable des violences transféré dans l'un des trois foyers partenaires. Son travail de prise de conscience chez Praxis «est indispensable pour éviter toute récidive». La plupart des auteurs ne seraient pas des délinquants habituels et un simple rappel à la loi agit de façon percutante.

La victime, quant à elle, est immédiatement prise en charge. «Nous voulons éviter la situation où c'est la femme, et bien souvent les enfants, qui se voit obligée de quitter le domicile en pleine nuit» précise MmeGiancane, responsable du collectif contre les violences familiales et l'exclusion.

Les responsables soulignent l'efficacité de la démarche, chiffres à l'appui. «Depuis septembre 2004, 3 830 dossiers ont été enregistrés au Parquet de Liège, sachant que le chiffre «noir» est plus large puisque certaines femmes ne portent pas plainte souligne Catherine Collignon, substitut. Dans ce total, 370 ont été jugés, 1 827 sont toujours au stade de l'information, 173 à l'instruction et 1 196 classés sans suite» poursuit-elle, avant de préciser que «les dossiers sans suite sont passés de 90 à 30 pc en deux ans tandis que le volume des dossiers jugés a doublé».

Liège serait sur la bonne voie, donc... «Mais il faut encore davantage informer les victimes du sort de l'auteur car les enfants du couple doivent rester en relation; un mari violent n'est pas nécessairement un mauvais père» note MmeGiancane. A l'égard des enfants évoluant dans des foyers où règne la violence conjugale, le Parquet et les différentes associations s'apprêtent à mettre sur pied un réseau complémentaire. «Malheureusement, les enfants exposés à la violence font preuve de plus de problèmes physiques et psychologiques et présentent plus de risques de réitérer le schéma à l'âge adulte» ajoute Catherine Collignon.

Un bémol à ce bilan : les parquets de Huy et Verviers semblent jusqu'ici accorder peu de répondant à cette circulaire, faute, sans doute, de moyens ou d'effectifs.

## Le procureur de Huy répond à Olivier Hamal

M.Lg.

Lors de la conférence de presse consacrée au traitement des violences conjugales par le parquet de Liège («Gazette de Liège» du 18/09), Olivier Hamal, au nom du service des Affaires sociales de la Province, avait évoqué un «regret» concernant «le manque de répondant et de réaction concrète des parquets de Huy et Verviers». «Peut-être, supposait le député permanent MR, n'ont-ils pas assez de personnel ou de structure, mais la Province est là.»

Pierre Romijn, procureur du Roi de Huy, a tenu à réagir à ces propos. «Il est vrai que nous n'avons pas médiatisé notre travail mais le parquet hutois n'a jamais abordé les violences conjugales avec légèreté. Nous appliquons strictement la circulaire et avons quatre magistrats et des stagiaires spécifiquement formés.» Le procureur s'est dit «ouvert au dialogue avec la Province» et a souligné «les bonnes relations entre les deux parquets, même s'il n'existe peut-être pas de protocole d'accord.»

© La Libre Belgique - 19/09/06

## Lutter contre la violence conjugale

Sophie Devillers

Les acteurs sociaux, culturels et policiers se regroupent pour lutter contre la violence au sein du couple. La campagne «Bleus de toi» débute cette semaine.

L'occasion aussi de souligner le manque de structures d'accueil dans la province.

«Bleus de toi», c'est le titre de la campagne de sensibilisation autour des violences conjugales lancée en Brabant wallon par les Femmes prévoyantes socialistes (FPSBW). Dans les prochaines semaines, le Brabant wallon et en particulier les communes de La Hulpe, Lasne et Rixensart accueilleront diverses animations abordant les violences au sein du couple.

Objectif : briser les tabous qui sont encore liés à la violence conjugale, mais aussi faire connaître les implications de la nouvelle circulaire «Tolérance zéro» adressée aux policiers et magistrats au printemps 2006. Cette «tolérance zéro», qui implique que chaque fait de violence conjugale ait une réaction judiciaire, est mise en oeuvre au sein de chaque parquet par un magistrat de référence. «En 6 mois, il y a eu une évolution dans les mentalités», explique Ariane Lambrigts, la magistrate de référence au parquet de Nivelles. «Les victimes de violences conjugales sont prises plus au sérieux. Les policiers sont plus attentifs et les juges d'instruction sont plus sensibles à la situation. Il y a aussi davantage de travail de vérification pour la situation familiale, sur le long terme. Quant aux acteurs de terrains, ils communiquent davantage entre eux.»

### Chiffre en augmentation

Pour Ariane Lambrigts, le nombre de dossiers de violences conjugales traités semble en augmentation.

«Cela tient au fait que les policiers sont plus attentifs, et au fait que les victimes viennent aussi plus spontanément les trouver. Que le Brabant wallon soit riche n'exclut évidemment pas les violences conjugales, même si des facteurs comme la pauvreté, le chômage ou l'alcoolisme les favorisent.»

A La Hulpe, Rixensart et Lasne, les policiers constatent aussi la croissance de dossiers traités, approuvant l'effet de la circulaire. «Le suivi est bien plus présent et il y a une meilleure prise en charge de la victime», confirme Christine Martin, policière au service Famille et Jeunesse à la zone de la Mazerine. Ce service policier collabore activement avec le Service d'aide aux victimes de la zone, ainsi que le CPAS de Rixensart, les trois services s'informant mutuellement quant aux cas possibles de maltraitance.

C'est d'ailleurs ce «modèle de concertation sociale» appliqué à Rixensart qui a poussé les responsables de la campagne «Bleus de toi» à se centrer sur la commune paurine. Les partenaires de la campagne (Femmes prévoyantes socialistes, section locale d'Amnesty, CPAS de Rixensart, police de la Mazerine, centres culturels, bibliothèques...) espèrent en effet installer ici un projet-pilote et réclament également un plan communal d'action pour les violences conjugales à Rixensart. «Il s'agirait d'encore renforcer la collaboration entre les acteurs de terrain et surtout de créer un lieu d'accueil pour les femmes victimes», espère Agnès de Pourbaix, qui souligne aussi le manque de structures d'hébergement dans la province. La campagne «Bleus de toi» débutera ce 21 septembre, à Louvain-la-Neuve, avec le jeu-animation «Vents violents». Elle comportera aussi un cycle de 4 conférences et un spectacle («Danse Léa») abordant les violences psychologiques au sein du couple. La bibliothèque de Rixensart organisera quant à elle des ateliers d'écriture sur le thème de la vie à deux.

Programme détaillé : Web [www.fpsbw.be.tf/](http://www.fpsbw.be.tf/)